



Mis en ligne le 03.01.2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-002

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale
Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour un déménagement 16, rue haute des casernes,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant la demande effectuée par Madame SAEZ Marie pour effectuer un déménagement par l'entreprise « Les déménageurs bretons ».

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de ce déménagement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement du véhicule poids lourd lié au déménagement est autorisé à stationner à proximité immédiate du 12, lotissement de Seilles et au 32 chemin des Garrigots à CUXAC d'AUDE, le mardi 03 et mercredi 04 janvier 2023 de 08h00 à 18h00. A cette occasion, un emplacement de stationnement de 20 mètres sera réservé.

ARTICLE 2 : Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de cette opération, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 02 janvier 2023

Le Maire



Grégory DELFOUR